

Dépêche AEF : Les 2S2C ont touché 2,5 % des écoliers (rapport parlementaire)

6-8 minutes

"La mise en place des '2S2C' s'est faite dans des conditions très difficiles pour tous les acteurs", déclare la députée Béatrice Descamps (UDI, Nord), co-rapporteuse de la mission flash de l'Assemblée nationale sur ces activités. Selon la mission, qui a présenté ses conclusions le 15 juillet 2020 devant la commission éducation, 8 % des communes et 2,5 % des élèves du 1er degré ont participé à ce dispositif. Si les 2S2C perdurent, elles devront bénéficier d'un financement plus élevé, d'une plus grande association des acteurs, notamment culturels, et d'une meilleure articulation avec l'école.



Les députés plaident pour une "clarification du cadre réglementaire" des 2S2C. Libre de droits

La commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée a décidé le 3 juin 2020 de la création d'une mission flash sur la mise en place du dispositif 2S2C à l'école, dont les co-rapporteurs sont François Cormier-Bouligeon (LREM, Cher) et Béatrice Descamps (groupe Union des démocrates, radicaux et libéraux, Nord).

Cette mission avait pour principal objectif "d'analyser le déploiement du dispositif au sein des établissements scolaires, de mai à juillet, mais aussi d'étudier les conditions de réussite devant présider à son possible renouvellement à la rentrée prochaine et à son éventuelle pérennisation au cours des années à venir".

8 % des communes ont participé aux 2S2C

"La mise en place de ce dispositif s'est faite dans des conditions très difficiles pour tous les acteurs", souligne la co-rapporteuse Béatrice Descamps, lors de la présentation des conclusions des travaux de la mission le 15 juillet devant la commission. Lancé en pleine crise sanitaire pour augmenter le nombre d'enfants accueillis ([lire sur AEF info](#)), le dispositif 2S2C n'a en outre "pas été pensé comme un système pérenne" et a été mis en place dans "des délais très courts".

Selon les rapporteurs, à la date du 4 juillet, 2 940 communes dans 5 846 écoles avaient organisé des activités 2S2C, impliquant 167 500 élèves du 1^{er} degré. Au total, 8 % des communes et 2,5 % des élèves du 1^{er} degré ont participé à ces activités. Dans le second degré, 66 conventions ont été signées, impliquant 7 000 collégiens.

Compte tenu de "la faible implication des collèges", les députés ont focalisé leurs travaux sur le 1^{er} degré.

Voici les principaux constats de la mission parlementaire :

- Certaines communes ont pu mettre en place "rapidement le dispositif" mais d'autres, notamment les communes rurales, ont eu "beaucoup de mal".
- Les 2S2C ont permis dans certaines communes d'augmenter "sensiblement l'accueil des enfants mais pas partout, car les parents n'ont pas voulu inscrire leurs enfants par peur du virus et ont aussi critiqué le contenu des activités proposées".
- Les communes qui avaient déjà des centres de loisirs ou signé des PEDT ont eu plus de facilité à proposer des 2S2C.
- Plusieurs facteurs ont freiné le dispositif : le manque de moyens (humains et locaux), la vérification des capacités professionnelles et des dossiers juridiques des intervenants, la réticence de certains maires qui ressentaient ce programme comme un désengagement de l'État pour prendre en charge les élèves, les craintes des enseignants, notamment d'EPS, qui voyaient dans les 2S2C une forme de concurrence ou critiquaient leur contenu ([lire sur AEF info](#)).

quelles sont les préconisations de la mission ?

Si le dispositif 2S2C perdure, les députés proposent plusieurs recommandations pour le déployer. Il faudrait, selon eux, "a minima une année scolaire" pour "penser et organiser cette éventuelle réforme en concertation avec tous les acteurs". Pour fonctionner, les 2S2C doivent bénéficier d'un support financier plus important qu'actuellement, rester facultatifs et être proposés sur tout le

territoire.

Pour garantir l'égalité d'accès au dispositif, il faudrait aussi "mieux associer" les [Drac](#) et les clubs sportifs et permettre aux communes de mutualiser leurs moyens. Pour les aider, les députés suggèrent en particulier de créer une "fédération des associations culturelles du 1er degré", sur le modèle de l'[Usep](#) pour le sport, et d'associer plus largement l'Agence du service civique.

Les députés soulignent que les 2S2C doivent s'inscrire dans une "réflexion globale" sur le temps éducatif, sans ajouter un nouvel échelon au Plan mercredi ou au PEDT quand les communes en ont un. Il s'agirait aussi, selon les élus, d'aller "au-delà de l'éducation populaire" pour intégrer des "problématiques plus larges" dans les activités comme la santé, l'environnement, la lutte contre les discriminations, etc.

Les députés estiment aussi qu'il faudra "régler le problème de l'accès aux équipements sportifs qui sont déjà saturés" et plaident pour la création d'un "conseil local des activités physiques et sportives" chargé de définir une "stratégie sportive locale".

les 2S2C doivent être "complémentaires de l'école"

Les députés considèrent que les 2S2C doivent être déployés en dehors du temps scolaire et ne pas "remettre en cause l'enseignement du sport ou d'activités culturelles à l'école, par des enseignants".

"Les 2S2C doivent être vus comme complémentaires de l'école, dans toute la palette des enseignements qu'elle fournit, y compris dans les domaines du sport, de la santé, du civisme et de la culture", souligne François Cormier-Bouligeon, le co-rapporteur, qui plaide pour une "clarification du cadre réglementaire des 2S2C et de leurs contenus".

Annoncé par le gouvernement fin avril, le dispositif 2S2C a connu un démarrage timide, les collectivités évoquant notamment un problème de coût malgré le fonds de financement de 250 M€ proposé par l'État, soit 110 euros par jour et par groupe de 15 élèves ([lire sur AEF info](#)), et le [Snuipp-FSU](#) critiquant le contenu des activités ([lire sur AEF info](#)). Jean-Michel Blanquer voit, lui, les 2S2C comme une "réponse structurelle pour développer les activités sportives et culturelles" à l'école ([lire sur AEF info](#)).